



MAYENNE FIBRE  
124 Bd Henri Becquerel  
53000 LAVAL  
Tel : 02 43 67 94 08  
jacky.blaizot@mayenne-fibre.fr

A l'attention des Opérateurs FTTH,

Laval, le 2 février 2018,

**Nos réf : MAYE18-003**

**Objet : Informations relatives à l'intention de déploiement.**

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit et la société Orange ont signé le 31 octobre 2017 un contrat de délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la commercialisation auprès des FAI d'un réseau très haut débit sur le département de la Mayenne.

Conformément à la convention précitée, Orange a transféré cette mission à sa filiale Mayenne Fibre.

L'article L1425-1 VI du Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités territoriales et leurs groupements doivent communiquer à l'ARCEP, au moins deux mois avant leur entrée en vigueur, les conditions tarifaires d'accès à leurs réseaux à très haut débit en fibre optique ouverts au public permettant de desservir un utilisateur final. En application de cette disposition, Mayenne Fibre a publié le 01/02/2018 sur son site web, une offre d'accès aux lignes FTTH en dehors de la zone très dense décrivant les modalités opérationnelles techniques et tarifaires permettant aux opérateurs intéressés d'une part de cofinancer ou louer les infrastructures de réseaux en fibre optique posées par Mayenne Fibre et d'autre part d'accéder aux prestations de mutualisation desdites infrastructures réalisées par Mayenne Fibre.

Conformément à la décision 2015-0776 de l'ARCEP du 2 juillet 2015, Mayenne Fibre publie ses offres d'accès et d'hébergement, dont les STAS du réseau, que vous trouverez dans les annexes du contrat proposé aux opérateurs.

La visibilité sur le plan de déploiement général du réseau pour les 109 469 prises estimées auxquelles s'ajouteront les nouveaux logements et dont la construction est prévue sur les 4 prochaines années, est disponible auprès de Mayenne Fibre ou via un lien sur le site web de Mayenne Fibre.

Nous publierons prochainement (dans le courant du T2 2018), les consultations de lots proposées au cofinancement.

Par conséquent, vous trouverez dans le fichier ci-joint au format électronique :

- la définition de la zone de cofinancement proposée.
- les intentions et planning de déploiement tels qu'ils sont actuellement programmés.
- la liste des NRO, les communes des sites NRO ainsi que les communes couvertes par le réseau.

L'ensemble de ces documents sont accessibles sur notre site web : [www.mayenne-fibre.fr](http://www.mayenne-fibre.fr).

Vous pouvez naturellement nous faire part de vos commentaires sur l'ensemble de ces éléments.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacky BLAIZOT  
Directeur Général